



litige vente véhicule occasion

Par **kyramath**, le **12/08/2011** à **11:10**

Bonjour,

Je vais essayer de résumé rapidement:

J'ai acheté un camping car ford transit de 1983 à 3500\$. Niveau mécanique il semblait bien et était passé o CT sans contre visite. Pour la caisse il était à rafraichir mais sans plus, le lambris était déjà assez recent. Le vendeur m'assuré qu'il était étanche, je n'ai pa pu vérifier car l'echelle était cassée. Pour l'intérieur l'electricité était à refaire et la bouteille de gaz vide donc impossible de tester l'électro-ménager. Mais le vendeur, un bon vendeur(escroc) d'ailleurs m'a affirmer que tout fonctionnait.

Cela fait 3mois que je l'ai et les lames de ressort sont mortes et plus en fabrication. Les 2 batteries étaient tellement vieilles qu'à la 1ere décharge elles sont mortes. Le camion n'est pas du tout étanche et meme pourri à l'intérieur (le plancher s'effondre d'un coté). L'electro ménager ne marche pas ... et bien d'autre. A tel point que s'en est dangereux. Le camion est immobilisé.

J'ai appelé le vendeur qui n'a meme pas demandé ce que le camion avait est m'a envoyer sur les roses (pour etre poli!)

J'ai entamé une action en justice mais doute vraiment, qu'en pensez-vous?

Merci d'avance